



Potentiel litige avec vogica

Par **aiyor**, le **17/04/2009** à **09:59**

Bonjour,
Voilà mon problème, j'ai acheté une cuisine en 2007 chez Vogica.
Nous avons choisi un modèle en visualisation et le vendeur nous a vendu un autre modèle en nous disant que c'était la même chose.
Bon de commande signé, acompte payé, plan signé mais faux car métreur non passé.
Depuis on a signé un avenant pour mettre la date de livraison au 15 mars.
Le métreur n'est passé que le 1er avril.
Rdv chez vogica pour finaliser et là surprise, on ne peut plus faire la cuisine, le vendeur nous dit que le modèle que l'on veut est différent de celui qui est dans le bon de commande. Qu'il y a des articles dans le bon de commande qui n'existe plus.
Gentillement il nous dit qu'il n'a pas de solution, mais ne veut rien faire en magasin (oui c'est le vogica de Melun, le plus près de chez nous alors que nous l'avons acheté au vogica villeneuve d'ascqu). Il nous dit donc de voir ça avec Vogica du nord afin qu'il annule la commande et rembourse l'acompte.
Seulement avec toutes les plaintes que je vois sur Vogica, j'anticipe le fait qu'il va sûrement refuser. Puis je me préparer avec des arguments comme par exemple : (Le bon de commande est caduc car délai de l'avenant non respecté), Le bon de commande a été signé AVANT le passage du métreur? Est de bon arguments?
Merci beaucoup